

La température est affichée dans les locaux par les thermomètres mis à disposition. L'attention portée cet hiver doit perdurer cet été.



La température dans une pièce doit être abaissée à 24°C, la climatisation doit être éteinte la nuit et les WE/vacances et lors des périodes d'absences (réunion, rdv extérieur), de quelques heures. Eteindre aussi quand vous aérez. Température adaptée pour les écoles et crèches.



La température d'une pièce peut être régulée par la fermeture des stores/volets ou par l'ouverture des fenêtres (par exemple le matin ou soir quand la température est plus basse). Aérer sa pièce peut-être une solution lorsque les températures extérieures ne sont pas élevées.



Anticiper la sortie des locaux en éteignant la climatisation quelques temps avant (1/4 h, 1/2 h suivant la température de la journée).



Fermer les portes entre les espaces climatisés (bureaux, salles, locaux) et ceux qui ne le sont pas (couloirs, escaliers).



// les éco gestes //



Adapter la luminosité dans son bureau et éteindre plafonnier ou lampe de bureau systèmatiquement en sortant du bureau.



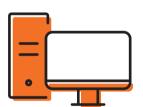
Lorsqu'il y a un sytème de chasse d'eau double débit (3/6 litres), utiliser le volume le mieux adapté. Signaler aux Services Techniques, toutes fuites d'eau constatées.



N'imprimer vos documents que si nécessaire. Utiliser le mode recto/verso et privilégier l'impression en Noir et Blanc



Utiliser en priorité les véhicules de service : électrique ou hybride. Favoriser le covoiturage et l'éco conduite.

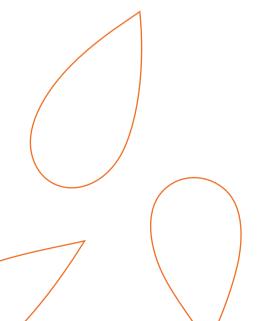


Eteindre les écrans d'ordinateurs lors de longues pauses. Eteindre les ordinateurs (par arrêt) et les multi-prises



Eteindre complétement l'ensemble des appareils électriques et/ou commun en fin de journée

// la CCPS s'engage //





Tri organisé au siège pour le papier et emballages. Développement sur l'ensemble des sites



Incitation à manger local et en circuits courts



Changement des véhicules thermiques par du ZE ou modèles hybrides



Poursuite des travaux d'économies d'énergie dans les batiments communautaires : isolation par les toitures, installation de panneaux PV, luminaires, menuiseries, ...